



# ÉCOLE DU BREUIL

*Arts & Techniques du paysage*

## Conseil d'administration

### 1<sup>er</sup> février 2023

Sténotypie  
**STENHEL**

# FEUILLE DE PRESENCE

## **Membres du conseil d'administration :**

M. Christophe NAJDOVSKI, Président  
Mme Afaf GABELOTAUD  
Mme Chloé SAGASPE  
M. Franck MARGAIN  
M. Nicolas DURAND-BESTRY  
M. Marc LOISELEUR  
Mme Sophie REVEL-MOUROZ  
Mme Alice VITTE  
Mme Audrey PULVAR, pouvoir à Mme GABELOTAUD  
Mme Pénélope KOMITES, pouvoir à M. NAJDOVSKI  
M. Enzo JOBERTY, pouvoir à Mme VITTE  
M. Gilles TRYSTRAM, pouvoir à M. DURAND-BESTRY  
M. Jean-Pierre GUENEAU, pouvoir à Mme REVEL-MOUROZ  
M. Pierre AUBIGNAC, pouvoir à M. LOISELEUR

## **Absents :**

M. Jean-Noël AQUA  
Mme Douchka MARKOVIC  
Mme Marie-Christine LEMARDELEY

## **Représentants du personnel élus :**

M. Nicolas BASINC, titulaire CGT  
Mme Sophie MEYRONNE, titulaire UCP

## **Représentants de l'administration :**

M. Léon GARAIX, Directeur général  
Mme Isabelle CROS, Directrice des services administratifs et des ressources  
Mme Marie MONJAUZE, Directrice du développement  
Mme Muriel WOUTS, Directrice des services techniques et du domaine  
M. Romain DE SWARTE, Directeur de la formation continue et de la formation pour adultes par intérim

## **Participait également au conseil d'administration :**

M. Laurent CARLES, directeur général de l'UNREP  
Mme Hélène JEANNERET, sténotypiste

# SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 23 novembre 2022.....	P.1
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – projet de délibération n°EDB-2023-01.....	P.1
3. Désignation des représentants du personnel au sein du Conseil d'Administration - projet de délibération n°EDB-2023-02.....	P.8
4. Renouvellement de quatre membres du Conseil d'Administration - projet de délibération n°EDB-2023-03.....	P.8
5. Tableau des emplois - projet de délibération n°EDB-2023-04.....	P.10
6. Évolution de la tarification des cours de permaculture - projet de délibération n°EDB-2023-05.....	P.10

## Points d'information :

1 - Présentation de la mission de l'Inspection de Générale de la Ville de Paris.....	P.11
2 - Bilan de l'accueil d'évènements de partenaires extérieurs.....	P.14
3 – Organisation du 1 <sup>er</sup> Forum Vert l'Avenir à Quartier Jeunes.....	P.16
4 – Création d'une nouvelle formation en contrat de professionnalisation d'ouvrier polyvalent d'exécution du paysage pour des publics allophones.....	P.18
5 – Création d'une nouvelle formation à destination des bailleurs sociaux.....	P.19



*La séance est ouverte à 14 heures 10 par M. NAJDOWSKI.*

**M. le PRÉSIDENT.**- Bonjour à toutes et tous.

J'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui M. Franck Margain, Conseiller de Paris, M. Laurent Carles, de l'UNREP, M. Nicolas Basinc, élu CGT, et Mme Sophie Meyronne, de l'UCP.

Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Qui se dévoue ?

**Mme GABELOTAUD.**- Je veux bien.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup.

## **1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 23 novembre 2022**

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? Non.

Pas de votes contre ?

Pas d'abstentions ?

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## **2. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 - projet de délibération n °EDB-2023-01**

**M. le PRÉSIDENT.**- Ce débat d'orientation budgétaire est un préalable au vote du budget primitif. Il a pour objectif de présenter le cadre d'élaboration du budget primitif 2023.

Je donne la parole à M. le Directeur, Léon Garaix, qui va présenter ces différentes orientations.

**M. GARAIX.**- Merci, Monsieur le Président.

Pour ce débat d'orientation budgétaire 2023, on se disait que c'était intéressant de remettre en perspective les années précédentes en termes budgétaires. Le budget raconte la vie de l'établissement.

On vous propose une rapide vision rétrospective pour mieux comprendre la façon dont le budget 2023 est en cours de préparation.

On peut considérer qu'il y a deux grandes séquences dans l'histoire de l'École du Breuil depuis qu'elle est un établissement public autonome :

↳ Une première séquence en 2019 et 2020, marquée par un démarrage progressif des activités, immédiatement suivi par la crise sanitaire, tout cela ayant entraîné à la fois des moindres dépenses et des moindres recettes.

D'un point de vue budgétaire, ces deux années ont fait l'objet d'un excédent d'un montant cumulé d'un peu plus de 800 000 € qui a été reporté en 2021. Pour bien comprendre, la Ville a voté des subventions à l'établissement public en 2019 et en 2020, et du fait d'une montée en puissance des activités et d'un trou d'air lié au Covid, l'École n'a pas dépensé l'intégralité des recettes dont elle avait bénéficié sur ces deux années.

↳ S'ouvre ensuite une deuxième période que l'on a appelée « séquence 2021-2023 » qui, elle, au contraire, est marquée par une montée en puissance des activités de l'École qui, progressivement, se dote des outils nécessaires à la construction de son autonomie et de son développement.

Cela se traduit notamment par la création de divers postes. Je ne vais pas forcément entrer dans le détail -dans le dossier, vous avez la liste de tous ces postes-là-, mais ce que l'on peut retenir, c'est qu'en termes d'emplois budgétaires, on passe entre 2019 et 2023 de 93 à 111 emplois. L'essentiel de ces emplois visent à permettre à l'établissement de fonctionner du fait de son autonomie nouvelle.

À titre d'illustration, avant 2019, le budget était préparé par les services budgétaires de la DEVE. Il doit désormais être préparé par les services budgétaires et comptables de l'École qu'il nous faut donc muscler. Même chose sur les sujets RH. L'établissement s'étoffe donc progressivement de compétences support.

En même temps, il y a aussi -on y reviendra tout à l'heure- l'apparition d'un nouveau type de métier au sein de l'École : les AESH, assistants/assistantes d'élèves en situation de handicap. Un nouveau métier nécessaire à l'adaptation de l'établissement aux politiques d'inclusion.

Et sur cette même période, notamment sur la période 2021-2023, apparaissent des dépenses dites « non prévisibles » et qui ont vocation à perdurer, que je vais rapidement vous lister. Elles vont contribuer à une augmentation en tendance du budget de l'École du Breuil :

- ☞ L'augmentation du point d'indice votée par le Gouvernement en 2022 et qui s'est mise en œuvre à l'été dernier

- ☞ La revalorisation des catégories B et C

- ☞ La mise en place par l'École, en continuité avec une politique portée par la Ville de Paris, d'un contrat de prévoyance et du paiement de deux jours du CET (compte épargne-temps) ce qui ne se faisait pas jusqu'à présent.

- ☞ Évidemment, cela n'aura échappé à personne, l'incidence de l'augmentation des dépenses énergétiques due au contexte géopolitique que vous connaissez tous.

- ☞ La prise en charge -c'était une demande assez forte de la Direction des espaces verts, et notamment de son service de l'arbre et des bois, le SAB- des coûts de formateur au sein du certificat de spécialisation d'arboriste-élagueur, qui, pendant longtemps, ont été portés par des agents du service de l'arbre et des bois et qui, désormais, sont pris à 100 % en charge par des formateurs payés par l'École du Breuil. On comprend que c'est un coût nouveau pour l'École.

- ☞ Quelque chose qui était visible, mais qui n'était pas forcément prévu : l'augmentation des facturations des directions de la Ville, notamment de la DSIN.

- ☞ Autre dépense qui n'était pas prévue et qui s'est avérée nécessaire : la location d'un plateau sur le Pavillon de la Belle Gabrielle, bâtiment que la majorité d'entre vous connaissent désormais, qui appartient au Collège de France et sur lequel nous avons relocalisé l'essentiel des activités de formation pour adultes et de formation continue.

Même si le Collège de France nous y accueille de manière privilégiée et sans chercher à faire du profit sur cette mise à disposition, ce site nous coûte 160 000 € par an.

Ce sont donc des dépenses qui se cumulent. En grandes tendances, ce que l'on peut retenir, c'est une progression du budget. Sur la période 2019/2023, le budget de l'École est passé en grandes masses de 6,2 M€ à 7,5 M€, une augmentation qui représente à peu près 20 % du budget.

Le budget de l'École, pour toutes les raisons présentées, a donc augmenté, mais l'École n'est pas restée les bras croisés et a eu une politique active d'augmentation de ses ressources propres.

Si on dézoome et qu'on compare 2019 à 2023, on constate que les recettes propres de l'École en 2019 étaient à hauteur d'1,6 M€ et qu'elles seront, en 2023, à hauteur d'un peu plus de 2,5 M€, soit une augmentation de plus de 57 % des recettes propres de l'École.

Depuis l'autonomie, le soutien de la Ville de Paris a été fluctuant.

En 2019, le soutien de la Ville représentait 4,650 M€ alors qu'en 2023, il devrait se situer autour de 4,9 M€. Pendant cette période, le taux de prise en charge de la Ville a fortement fluctué. La subvention de la Ville représentait 74 % du budget en 2019 ; cette part a décliné assez rapidement en 2021, 51 % puis 55 % en 2022 et 62,5 % en 2023.

À cela s'ajoute depuis 2021, une subvention spécifique dédiée à un soutien à l'agriculture urbaine.

Voilà en termes de grandes tendances sur les années précédentes pour aborder de manière un peu plus concrète l'année 2023.

Sur l'année 2023, l'estimation des dépenses et des recettes de fonctionnement nous amène à un budget prévisionnel à hauteur de 7 534 051 € très exactement.

Premier point : grâce à un transfert exceptionnel qui a été voté très récemment en Conseil de Paris à l'occasion du vote du budget de la Ville de Paris de décembre 2022, l'École ne présentera pas de déficit à la fin de son exercice 2022. On constatera même, lors du vote du compte administratif que le conseil d'administration sera amené à adopter en mars prochain, en même temps que vous adopterez le budget primitif de l'année 2023, très probablement un excédent d'un peu plus de 50 000 €. Ceci a été rendu possible par une aide exceptionnelle votée par la Ville de 200 000 € en fin d'année 2022.

Souvenons-nous que, l'année dernière, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires sur l'année 2022, nous débutions cette année 2022 avec une dépense de 150 000 € qui correspondait au déficit reporté de l'exercice 2021. Cette année, on va commencer notre année avec un excédent d'un peu plus de 50 000 € alors que, l'année dernière, nous la commençons avec un déficit. On commence donc l'année sur des bases beaucoup plus rassurantes pour l'établissement.

Les dépenses de fonctionnement en 2023 sont amenées à croître par rapport à l'année 2022 à hauteur de 200 000 € en ce qui concerne les dépenses à caractère général. Ce sont des éléments que j'ai pu vous présenter tout à l'heure, et qui vont s'appliquer très concrètement en 2023 :

- ✓ L'augmentation des coûts des fluides
- ✓ L'augmentation des maintenances diverses
- ✓ L'augmentation des sous-traitances informatiques
- ✓ L'augmentation des diverses démarches d'accompagnement des personnels.

Entrons plus dans le détail.

Le coût des fluides est réévalué à hauteur de + 30 % par rapport à l'exécution constatée en 2022. Là-dessus, nous sommes tous dans l'incertitude. Nous allons travailler avec les collègues de la DFA pour ajuster au mieux, mais nous naviguons tous un peu à vue là-dessus. On a estimé que 30 % d'augmentation des dépenses des fluides n'était pas trop loin de la réalité.

La sous-traitance informatique dont on a parlé tout à l'heure, avec la DSIN va augmenter de 34 000 €.

Diverses maintenances vont augmenter de 50 000 €.

Les coûts de formation vont augmenter. On a parlé tout à l'heure de la prise en charge par l'École de l'intégralité des coûts du certificat de spécialisation d'arboriste-élagueur, et en complément, en ce qui concerne la formation, on engage une démarche de certification des jardiniers de l'École, dont on a déjà parlé dans différentes instances et en conseil d'administration, mais ces choses se mettent en œuvre très concrètement.

Nous avons proposé, lors d'une réunion récente avec eux, aux jardiniers de l'École de suivre des formations auprès de l'UNREP, et je remercie le Directeur général de l'UNREP d'être avec nous aujourd'hui.

Ces différentes dépenses augmentent de 60 000 € pour l'École en 2023.

Nous avons aussi prévu une dépense d'accompagnement de démarches de médiation autour de situations de tension interne et d'accompagnement à l'élaboration collective d'un projet d'établissement.

On a budgété sur l'année 2023 environ 50 000 € pour pouvoir traiter des situations de conflit en faisant appel à des professionnels, des experts de ces situations. Dans l'École du Breuil aujourd'hui, personne n'a la compétence professionnelle pour pouvoir porter ces missions-là très concrètement, et plutôt que de laisser des situations s'aggraver, nous allons faire appel à des prestataires extérieurs pour nous accompagner sur ce sujet.

Il y a un lien avec la démarche de l'inspection générale, on y reviendra tout à l'heure, ce sera un point d'information. Il y a une traduction budgétaire de ce travail.

Les charges de personnel vont elles-mêmes augmenter en 2023 à hauteur d'environ 5 %, soit à peu près 290 000 €, parce que l'École a dû prendre une assurance statutaire pour son personnel. Ces charges vont augmenter parce qu'il y a des revalorisations à l'échelle nationale des points d'indice des catégories B et C. Cela représente une dépense supplémentaire d'environ 150 000 € pour l'École pour l'année 2023 et différentes démarches qui, elles aussi, vont venir augmenter l'ensemble du périmètre des charges de personnel.

Toujours dans l'augmentation des dépenses de personnel, il y aura ce que l'on a évoqué tout à l'heure rapidement : le paiement de l'indemnité nouvelle de la mise en place du télétravail, des jours de CET, en application des dispositifs mis en place par la Ville de Paris.

Il y a aussi par ailleurs de manière mécanique tout ce que l'on appelle les GVT, qui s'appliquent à l'École comme partout ailleurs dans les collectivités.

En ce qui concerne les recettes propres de l'École, elles sont estimées à hauteur de 2,8 M€.

Ces recettes propres, on fera le constat quand on votera le compte administratif en mars qu'elles ont été chahutées pour deux raisons :

- De moindres recettes sur toutes les prévisions de recettes issues de la formation pour adultes où, en fait, les recettes n'ont pas été à la hauteur de ce que nous avons anticipé ;
- Davantage de recettes du côté du centre de formation d'apprentis, le CFA. L'École du Breuil est désormais un CFA en propre et nous faisons auparavant partie d'un CFA collectif, l'ADAFa, qui a été dissoute. Au moment de la dissolution de l'ADAFa, le montant qui nous a été attribué s'est avéré nettement plus élevé que ce qui avait été anticipé par l'ADAFa et que nous avons inscrits en recettes prévisionnelles.

Nous avons donc eu l'année dernière des recettes exceptionnelles de la part de l'ADAFa que nous n'aurons en 2023.

D'autre part, en 2022, nous bénéficions de subventions de la Région et il se trouve que, pour des raisons calendaires, nous avons touché en 2022 deux fois la subvention de la Région, en gros l'année 2021 et l'année 2022, et en 2023, nous ne toucherons que l'année 2023 donc nous aurons une recette normale et non pas exceptionnelle du côté de la Région.

Par ailleurs, il y a une légère diminution du nombre d'apprentis, qui va impliquer une réduction des recettes de l'École sur ce sujet-là.

Nous avons souhaité être prudents concernant la taxe d'apprentissage et les conventions partenariales et avons inscrit à nos prévisions de budget 2023 une forme de continuité par rapport à ce que l'École a pu percevoir en 2022. On se réserve le droit d'avoir de bonnes surprises, mais à ce

stade de la construction du budget, nous souhaitons rester prudents, ce qui explique de moindres recettes par rapport à l'année 2022.

En prévision de recettes, on verra quand on votera le budget dans un mois et demi ce qu'il en est par rapport au compte administratif, donc à la réalité des recettes encaissées en 2022.

Point important : l'augmentation des recettes issues de la Ville de Paris puisque, au Conseil de Paris de décembre 2022, la subvention principale votée par les élus parisiens s'est élevée à 4,650 M€ et qu'une subvention dédiée à l'agriculture urbaine à hauteur de 250 000 € devrait être votée à l'occasion d'un prochain Conseil de Paris, ce qui porte la subvention de la Ville de Paris à l'École du Breuil à 4,9 M€ à ce stade. C'est totalement inédit dans l'histoire de l'École ; le montant total du soutien de la Ville de Paris à l'École n'a jamais été aussi élevé depuis l'autonomie de l'établissement en 2019.

Malgré tout, les recettes propres de l'École que l'on vient d'évoquer et le soutien issu de la Ville de Paris font apparaître, à ce stade de nos prévisions budgétaires, un besoin de financement à hauteur de 58 908 € qui, dans l'esquisse du budget qui vous est présenté dans le dossier, figure sous l'intitulé « subvention complémentaire de la Ville de Paris ».

Voilà où l'on en est très concrètement aujourd'hui. Nous verrons si, en cours d'année, il est nécessaire, au moment du vote du budget supplémentaire de la Ville de Paris, d'aller chercher cette subvention complémentaire.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais dire sur le fonctionnement. Je vais rapidement vous dire un mot sur l'investissement.

L'essentiel à retenir est qu'on va poursuivre les travaux d'isolation thermique qui ont déjà été engagés et on va essayer de les accélérer. On a prévu de conduire diverses études, et notamment une étude importante qui est une étude réseau préalable à la conduite des travaux de réhabilitation, ceux-ci étant un peu le serpent de mer à l'École du Breuil depuis de nombreuses années. Quoi qu'il en soit, on doit faire ces études de travaux pour être en capacité, le jour où les travaux de réhabilitation seront votés, donc financés, de les engager.

En 2022, nous avons aussi conduit un DUERP (Document Unique sur l'Évaluation des Risques Professionnels) qui a fait apparaître un certain nombre de dépenses, notamment sur les sujets hygiène et sécurité. Nous avons prévu un certain nombre de dépenses liées à ce que le DUERP a pu repérer.

Tout cela nous amène à une prévision de dépenses en matière d'investissement à hauteur de 768 822 € et le Conseil de Paris a voté en décembre dernier une subvention d'investissement à hauteur de 180 000 €, ce qui, concrètement, veut dire, car nous avons aussi nous-mêmes, École du Breuil, des recettes propres en investissement, que nous allons devoir certainement engager une partie de notre fonds de roulement. Nous disposons d'un fonds de roulement de 700 000 € et, pour conduire tous les travaux que nous souhaitons conduire en 2023, nous allons engager une partie du fonds de roulement, mais ce n'est pas gravissime.

Dernier point sur l'investissement, qui est un point important, et M. le Président du conseil d'administration pourra le confirmer : la Direction des espaces verts et de l'environnement, à l'occasion d'un travail de remise à plat des priorités d'investissement de la mandature, a remis en demande un besoin de financement à hauteur de 7 M€ pour engager des travaux de restructuration de l'École du Breuil dont on parle depuis maintenant plusieurs années.

Voilà l'essentiel des éléments pour échanger sur ce débat d'orientations budgétaires 2023 que je souhaitais partager avec les membres du conseil d'administration.

**M. le PRÉSIDENT.** - Merci, Monsieur le Directeur.

J'ouvre la discussion.

**M. DURAND-BESTRY.**- Je voudrais remercier la Direction de sa présentation. J'ai l'impression d'être intelligent car j'ai compris tout ce qui a été dit !

En revanche, j'ai juste deux remarques.

Les éléments qui nous ont été envoyés, il y a l'évolution des budgets primitifs, mais pas les réalisés. Je sais que l'on avait aussi noté de manière intermédiaire des budgets complémentaires, au moins une année. Pour que l'on puisse avoir une vision de ce qui se fait ou pas, cela peut être intéressant, dans la projection, de voir ce qu'il en est, s'il est réalisé à chaque fois en phase.

Ce n'est pas pour dire que c'est bien ou mal, il y a des choses qui évoluent énormément, entre autres sur la section de subventionnement, où on est sur des appels à projets plus que sur des choses qui peuvent s'anticiper d'année en année. Il y a des effets d'opportunités qui ne sont pas forcément vus.

Deuxième point : j'ai une inquiétude sur les diverses études en investissement. Préalablement aux travaux, oui, si cela n'apporte pas de travaux obligatoires dans la collectivité où je suis, je n'arrive jamais à les faire passer en investissement et la trésorerie nous impose toujours de les remettre en fonctionnement. Je voudrais juste qu'on n'ait pas de blocage pour ces études, qui sont importantes sur le long terme, qu'on puisse bien les passer, qu'on ne s'interdise pas de les faire. Cela va quand même dans un sens plutôt positif.

Encore une fois, merci pour la clarté des propos.

**M. GARAIX.**- Merci, Monsieur Durand, pour vos remerciements !

Vous avez raison de nous mettre en garde sur la question de l'imputation en investissement des études. Pour que ce soit clair pour tout le monde, pour pouvoir imputer en investissement une étude, il faut que l'investissement en question soit réalisé sinon, le Trésor public considère que c'est du fonctionnement.

J'ai envie de dire : raison de plus pour voter et aller gagner le match sur le vote d'un budget d'investissement à hauteur de ces 7 M€.

On réfléchit aussi à d'autres modalités pour faire financer ces travaux-là, même si cela reste en principal une demande adressée à la Ville de Paris et que le Président du conseil d'administration porte au sein de l'exécutif parisien.

On se dit qu'on peut aussi essayer de chercher à diversifier les financements de cette opération de réhabilitation, mais, Monsieur Durand, vous avez raison sur l'imputation en investissement de tout cela. On sera vigilant à en discuter avec les services de la DRFIP qui nous accompagnent et nous contrôlent sur toutes nos dépenses.

Sur la question des budgets exécutés, sur les tableaux qui sont un peu ingrats à lire quand on n'est pas un budgétaire au quotidien, il y a bien les montants en exécution, et pour l'année 2022, ce sont des estimations d'exécution mais elles commencent à être relativement proches de la réalité. On a encore un gros mois pour les finaliser avant le vote du compte administratif fin mars.

Cependant, je suis tout à fait d'accord parce qu'il peut y avoir une marge assez importante entre ce qui figure au budget prévisionnel et ce qui est réellement exécuté. C'est notamment le cas sur les recettes propres de l'École en 2022, où je disais que, d'un côté, on avait des recettes en formations pour adultes attendues à une hauteur que l'on n'aura pas atteintes, et de l'autre côté, des recettes plus importantes du côté du Centre de formation d'apprentis.

**M. le PRÉSIDENT.**- D'autres demandes d'intervention ?

Je vais me permettre de dire quelques mots également sur ces orientations budgétaires pour préciser quelques points.

D'abord, on l'a vu, il y a une augmentation de 15 % des dépenses à caractère général. Cela peut paraître important, mais je rappelle que l'on est dans un contexte inflationniste avec une inflation générale à 6 % sur un an, et qu'on est fortement impacté par la hausse des coûts de l'énergie.

Une augmentation de 15 % peut paraître beaucoup, d'autant que, pendant -trois décennies,- on a été habitué à avoir une inflation proche de zéro, notamment des coûts de l'énergie relativement maîtrisés, mais l'explosion des coûts de l'énergie cause cette hausse de 15 %, qui peut sembler brutale et importante sur une année, mais qui est aussi, on le voit d'ailleurs dans beaucoup d'organismes, une réalité aujourd'hui.

Toutes les collectivités y sont confrontées donc nous y sommes aussi confrontés comme les autres dans un contexte de retour malheureusement durable de l'inflation.

Seconde remarque : l'augmentation qui a été mentionnée par M. le Directeur de 57 % des recettes propres de l'École représente 900 000 € supplémentaires de recettes, qui sont désormais dégagés par l'École elle-même, toute seule.

Les débats ont eu lieu sur la transformation de l'École en régie personnalisée en 2019 et tout ce qui s'ensuit, c'est-à-dire le fait que la Ville de Paris devait progressivement se désengager d'un soutien tel qu'il existait auparavant, et pour arriver à un nouveau point d'équilibre avec une plus grande autonomie financière de l'École.

Les efforts faits par l'École portent leurs fruits puisqu'aller chercher 900 000 € de recettes supplémentaires sur une année dans un contexte de Covid est quand même assez remarquable. L'École a réussi à s'autonomiser et ce malgré le contexte difficile et le fait que la Ville a eu tendance - on se le dit entre nous, on est parfaitement transparent- à un petit peu trop se désengager rapidement, ce qui a d'ailleurs fait l'objet de débats internes au sein, non seulement de l'exécutif municipal, mais également du Conseil de Paris.

En ce sens, je remercie l'engagement des uns et des autres, qui a permis de faire en sorte que le soutien de la Ville de Paris à l'École soit réaffirmé. Par exemple, les amendements déposés par le groupe Écologiste au dernier budget ont permis de soutenir la subvention de fonctionnement, donc je remercie nos collègues élus de ce soutien.

Vous avez également évoqué la restructuration de l'École, et donc, la nécessité de poursuivre les efforts en termes d'investissement.

La Maire de Paris et son exécutif travaillent à la définition d'un plan d'accélération des investissements dans un contexte d'urgence à la fois écologique et sociale par rapport au climat, à la nécessité aussi de maintenir un service public qui est, comme on le dit, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Les missions de service public imposent aussi de défendre cet outil qu'est l'École. En ce sens, nous avons réitéré la demande faite d'une restructuration générale de l'École. Bien évidemment, cela se fera par phases, mais c'est quelque chose que nous avons à nouveau porté, cette fois-ci en termes d'investissement, pour faire en sorte que les locaux de l'École soient adaptés tout simplement à ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une école reconnue bien au-delà de Paris.

Pour cela, il faut aussi un cadre qui corresponde à ce qu'est l'École, et on le sait ici, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, il y a nécessité de faire ces investissements de rénovation des bâtiments de l'École du Breuil. Nous allons réitérer cette demande dans le cadre du plan d'accélération des investissements de la mandature.

Voilà ce que l'on peut dire pour poser le cadre général de ce débat d'orientations budgétaires.

D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ? Non.

Il me semble qu'une délibération doit être votée ?

**M. GARAIX.-** Oui, vous délibérez sur le fait que vous avez débattu.

**M. le PRÉSIDENT.-** Oui. Comme il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires, ce n'est pas le vote du budget. On prend acte du fait qu'on a débattu des orientations budgétaires.

Je vais vous demander d'exprimer un avis sur ce débat.

Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Avis favorable unanime sur ce débat d'orientations budgétaires. Merci à vous.

### **3. Désignation des représentants du personnel au sein du Conseil d'Administration - projet de délibération n °EDB-2023-02**

**M. le PRÉSIDENT.-** C'est Mme Cros qui présente ce point ?

**Mme CROS.-** Oui. Je vous remercie. Je serai brève sur ce point. Il s'agit effectivement de désigner au sein du conseil d'administration les représentants du personnel issus des dernières élections professionnelles qui se sont tenues le 8 décembre dernier.

C'est une disposition dans les statuts de l'École du Breuil qui prévoient que deux représentants élus siègent à titre consultatif au sein du conseil d'administration.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, il s'agit de Mme Sophie Meyronne, ici présente, et de M. Nicolas Basinc, présent en visioconférence.

Voilà ce que je peux dire, mais il faut délibérer sur ce point.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup. Est-ce que M. Basinc et Mme Meyronne veulent prendre la parole ?

**Mme MEYRONNE.-** Non pas spécialement.

**M. BASINC.-** Pas forcément.

**Mme MEYRONNE.-** Nous sommes heureux d'être là. Nous sommes à votre écoute.

**M. BASINC.-**Nous sommes contents d'assister à ces débats et d'avoir ces informations précieuses au sujet de l'orientation de l'École. Content de représenter les membres du personnel de ce bel établissement.

**Mme MEYRONNE.-** Nous sommes à votre écoute.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup à vous.

On passe au vote.

Contre ? Non.

Abstentions ? Non ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **4. Renouvellement de quatre membres du Conseil d'Administration - projet de délibération n° EDB-2023-03**

**M. GARAIX.**- Nous avons souhaité proposer une délibération portant sur l'ensemble des évolutions relatives aux membres du Conseil afin que les choses soient bien claires.

Monsieur Margain a été désigné par son groupe politique au titre des Conseillers de Paris. On l'accueille aujourd'hui au sein du conseil d'administration en remplacement de Mme Montandon, et depuis le précédent conseil d'administration, nous avons deux représentants des apprenants, Alice Vitte, qui est avec nous, et Enzo Joberty, qui lui a donné son pouvoir.

Nous avons depuis quelques mois un remplacement issu du collège professionnel de l'AFAUP (Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle), Mme Barcat, l'ancienne présidente, ayant cédé sa place à M. Pierre Aubignac.

On a décidé de faire une délibération globale pour prendre acte de tous ces renouvellements de membres du conseil d'administration.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Est-ce que les personnes intéressées veulent intervenir ?

**M. MARGAIN.**- Puisque je suis nouveau au conseil d'administration, je voudrais connaître le rythme des réunions. Combien par an ? À quelle époque avez-vous l'habitude de tenir l'assemblée générale ? Y a-t-il des événements particuliers dans la vie de l'École pour lesquels les membres du conseil d'administration sont plus particulièrement sollicités et ont plus particulièrement besoin de la représentation ?

**M. GARAIX.**- Ce sera présenté à la fin de la présentation.

Le prochain conseil d'administration est d'ores et déjà fixé au 29 mars au matin. On vous transmettra l'information.

Sinon, il y a au minimum trois grands événements de l'établissement auxquels les membres du conseil d'administration sont conviés :

↳ Au printemps, la fête de l'École. Elle a été fixée très récemment aux 13 et 14 mai 2023. Nous sommes dépendants de nos voisins de l'hippodrome qui nous prêtent une partie de leur parking pour pouvoir accueillir les gens qui viennent encore en voiture ici.

↳ Au mois de septembre, l'École participe aux journées européennes du patrimoine.

↳ Le week-end suivant, l'École participe aussi de manière active à la Fête des jardins.

Ce sont trois moments où l'École se montre et se raconte à l'extérieur, mais nous avons évidemment une multitude d'événements. Pas plus tard qu'il y a deux semaines, nous avons des journées portes ouvertes, nous en avons encore dans quelques semaines, nous en aurons encore et nous vous présenterons tout à l'heure des événements qu'on organise.

L'année est jalonnée de moments un peu forts pour l'École, mais avec ces trois-là, je vous ai présenté les plus importants.

Il n'a pas d'assemblée générale, on tient quatre conseils d'administration par an : *a minima*, celui d'aujourd'hui, qui est celui du débat d'orientations budgétaires, quelque chose d'intangible, inscrit dans le Code général des collectivités territoriales, ainsi qu'un vote du budget, ce sera en mars. En règle générale, on tient quatre, voire cinq conseils d'administration, mais on est plutôt sur un rythme de quatre.

Il y a d'autres instances auxquelles vous n'êtes pas convié, que sont le CST (Comité Social Territorial), la nouvelle instance de dialogue social qui fusionne ce qui était auparavant le comité technique et le CHSCT. Nous le réunirons deux à trois fois par an, mais parmi les membres du conseil d'administration, seul le Président siège. C'est l'espace de discussion avec les représentants du personnel.

Nous avons aussi des instances pédagogiques diverses et variées. Je vous ai proposé de venir visiter l'École et je pourrai entrer dans le détail de ces institutions.

**M. MARGAIN.**- Merci beaucoup.

**M. le PRÉSIDENT.**- Voilà. Et puis si la représentante des apprenants veut dire un mot...

**Mlle VITTE.**- Je n'ai pas grand-chose à dire sinon que nous sommes contents, avec Enzo, de pouvoir représenter les apprenants à ce conseil.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous propose de valider par un vote.

Contre ? Non.

Abstentions ? Non ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 5. Tableau des emplois - projet de délibération n °EDB-2023-04

**M. le PRÉSIDENT.**- Madame Cros, vous allez présenter ce point ?

**Mme CROS.**- Je serai également assez brève sur ce point. Il s'agit de prendre en compte le recrutement de trois AESH en plus des quatre qui étaient déjà au sein de l'établissement.

Je rappelle que les AESH ont comme mission d'accompagner des apprenants présentant des handicaps et de leur permettre d'acquérir de l'autonomie. Ce sont des personnes très importantes au sein de notre établissement.

On les recrute sur la base de notifications qui nous sont apportées par la Maison départementale pour les personnes handicapées qui, en fonction des demandes faites et de l'étude qui en ressort, indiquent le nombre d'AESH qui doivent être recrutés.

La prise en compte de leur rémunération se fait au niveau de l'École, mais il y a un reversement de l'ordre de 90 % fait par la DRIAAF.

Il s'agit, par cette délibération, de prendre en compte cette évolution qui fait passer notre effectif de 108 à 111, les AESH étant liés à des notifications, mais elles ont néanmoins un caractère permanent puisqu'on voit ces dernières années une évolution dans le sens de l'augmentation de leur présence au sein de l'École et qui répond à une nécessité inclusive de l'École.

Voilà ce que je peux dire. Je peux répondre à vos questions si vous en avez.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

En tout cas, je suis très heureux de voir également que cette question de l'accompagnement des élèves en situation de handicap est pleinement intégrée désormais par l'École. C'est un signal fort qui montre la nécessité d'accompagner les élèves en question. Cela se traduit dans le tableau des emplois et montre aussi la consolidation des différentes compétences qui évoluent au sein de l'École désormais.

On passe au vote s'il n'y a pas d'interventions.

Contre ? Non.

Abstentions ? Non ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 6. Évolution de la tarification des cours de permaculture - projet de délibération n° EDB-2023-05

**M. le PRÉSIDENT.**- Je crois savoir que ces cours ont beaucoup de succès. Monsieur le Directeur, vous voulez en dire deux mots ?

**M. GARAIX.**- Je passe la parole à M. Romain de Swarte, Directeur par intérim de la formation continue pour adultes. C'est lui qui porte la responsabilité de la conduite de ces cours de permaculture pour lesquels nous vous proposons aujourd'hui une évolution des tarifs.

**M. de SWARTE.**- Après un retour sur l'équilibre économique des sessions de permaculture de 2022 et une étude assez large de ce qui se fait dans les autres organismes de formation, on a constaté qu'on était bien en-deçà de ce qui se faisait de manière générale, donc on a décidé d'augmenter pour plus coller à nos contraintes budgétaires, nos contraintes économiques.

On a décidé de rehausser très légèrement les tarifs pour tous les cours, parce qu'on a deux types de parcours pour la permaculture : des cours d'initiation de 2 jours et des cours de CCP de 11 jours.

Dans les deux cas, on a décidé d'augmenter légèrement, sachant que l'on avait déjà des tarifs différenciés en direct avec les particuliers ou pour les entreprises quand il y a des prises en charge pour les salariés par leur entreprise.

Les tarifs évoluent pour les deux types de session de formation. Cela reste à la marge parce qu'on passe de 170 à 200 € pour les particuliers et de 990 à 1 140 € pour les sessions de 11 jours.

Pour les entreprises, cela n'évolue pas beaucoup non plus : 1 200 € pour les cours de CCP et les sessions de deux jours.

Avez-vous des questions là-dessus ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Pas de questions ?

En tout cas, ce sont des formations qui ont beaucoup de succès, qui sont très demandées. Vous l'avez mentionné également, on est en-deçà de ce qui se pratique ailleurs. Il y a donc ce rattrapage qui est proposé ici.

J'insiste également sur la très grande qualité de ces cours, qui sont ouverts à tous, que l'on soit particulier ou entreprise, donc dans un contexte « concurrentiel » avec d'autres organismes. Une sorte de mise à niveau du tarif est rendue nécessaire également par un certain nombre d'aspects, notamment de renchérissement des coûts globaux qui ont aussi une incidence sur les coûts de formation.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je propose de passer au vote.

Contre ? Non.

Abstentions ? Non ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### Points d'information

**M. le PRÉSIDENT.**- Un certain nombre de points ont été ajoutés ; ils sont dans l'ordre du jour qui vous a été adressé.

**M. GARAIX.**- Oui, quelques points d'information pour permettre à l'ensemble du conseil d'administration d'être tenu informé de ce qui se passe et qu'il n'y a pas vraiment besoin de passer sous forme de délibération.

## 1. Présentation de la mission de l'Inspection de Générale de la Ville de Paris

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur le Directeur, vous nous présentez cette mission ?

**M. GARAIX.**- Cela nous semblait important de vous présenter une décision de la Maire de Paris qui fait suite à la saisine par le syndicat majoritaire de l'École du Breuil début décembre du Président du conseil d'administration sur un certain nombre de difficultés au sein de l'établissement.

Suite à cette saisine, la Maire de Paris, le 9 janvier, donc assez rapidement après la saisine du syndicat en question, a signé une note à l'intention du Directeur de l'Inspection générale en faisant part du fait que, depuis plusieurs années, existent à l'École du Breuil des situations de tension interne qui pèsent sur le fonctionnement de l'établissement.

La Maire de Paris demande à l'Inspection générale de mener un travail d'analyse sur le climat social de l'École avant que d'émettre des recommandations pour faire en sorte que l'amélioration des conditions de travail se stabilise pour l'ensemble des personnels, que ce soit la direction, les enseignants, les équipes administrative ou les équipes techniques.

Cette mission a d'ores et déjà débuté, elle a été annoncée officiellement par le Président du conseil d'administration à l'occasion des vœux qu'il a présentés au personnel il y a maintenant deux semaines et cette mission se déroule de la manière suivante :

↳ Une série d'auditions. Les deux inspecteurs de l'Inspection générale ont la possibilité de solliciter qui ils le souhaitent -on leur a transmis l'organigramme de l'École.

↳ Un appel à témoignages a été transmis à l'ensemble des personnels de l'École qui souhaitent les rencontrer pour témoigner de manière anonyme sur cette question du climat social et de leurs conditions de travail à l'École du Breuil.

Les agents ont jusqu'au 17 février pour faire savoir leur souhait d'être entendus et les auditions se dérouleront jusque dans la première quinzaine du mois d'avril.

Ces auditions sont évidemment confidentielles. Elles se dérouleront dans les locaux de l'Inspection générale qui se trouvent à Paris, près du métro Sully-Morland, sauf pour les personnels qui ont des problèmes de mobilité. Il est prévu des permanences sur le site de la Belle Gabrielle, le site où est installée en principal la formation pour adultes, pour les personnes qui ont des difficultés avérées de mobilité.

L'Inspection générale, en tout cas c'est prévu dans la lettre adressée par la Maire au Directeur de l'Inspection générale, devrait rendre ses conclusions pour le mois de mai, en tout cas avant l'été 2023.

Voilà ce que je souhaitais en dire. Je vais juste articuler cela avec ce qui a été indiqué tout à l'heure sur l'accompagnement prévu sur l'année 2023 à travers le recours à un prestataire extérieur pour traiter des situations conflictuelles de manière un peu curative et pas uniquement sous la forme de constats et de préconisations que l'Inspection générale va pouvoir faire.

Il s'agit vraiment de travailler sur ces situations concrètes, et plus globalement, d'accompagner l'École dans un travail de construction collective d'un projet d'établissement. On s'est dit que, pour mener à bien ce travail-là, aller chercher des professionnels qui ont des méthodes avérées, sera certainement bénéfique et utile pour l'ensemble des personnels et pour l'avenir de l'établissement.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Directeur.

Je précise en complément, puisque j'ai été également saisi par courriel par une organisation syndicale concernant cette mission, que j'ai eu l'occasion de discuter avec les représentants des personnels en fin d'année 2022 de leurs attentes concernant le fonctionnement de l'École et plus

généralement les relations qu'il peut y avoir entre les personnels, la Direction, les élèves, etc., donc une discussion très ouverte et très franche sur la situation de l'École.

J'avais évoqué la possibilité de faire une audition par l'Inspection générale de la Ville de Paris et c'est en ce sens que la Maire de Paris a notifié cette mission.

Cette mission se fera sous forme anonyme si les personnes le souhaitent, et de manière tout à fait discrète également ; c'est la raison pour laquelle, quand une Inspection générale mène ce type de mission, elle le fait à son propre siège, situé dans le quatrième arrondissement, ce qui permet d'avoir toute la discrétion nécessaire pour pouvoir le faire.

Cela dit, comme l'a dit M. le Directeur, si des personnes, pour des raisons X ou Y, ne peuvent pas aller, notamment en termes de mobilité, jusque dans le centre de Paris, des auditeurs viendront de temps en temps sur le site de la Belle Gabrielle pour mener à bien cette mission à proximité immédiate de l'École.

Par ailleurs, j'ai également une réponse à un message que j'ai reçu de la part de la CGT il n'y a pas très longtemps. Bien évidemment, les représentants du personnel et leur organisation syndicale sont partie prenante de ce processus, donc ils ont leur rôle à jouer pour apporter tous les éléments qu'ils souhaitent apporter à la mission de manière à donner leur éclairage sur leur vision et leurs propositions concernant le fonctionnement de l'École le cas échéant.

Il est important qu'à l'occasion de cette mission, chacune/chacun puisse dire ce qu'il/elle a envie de dire, de le faire en toute simplicité, facilité. C'est bien en ce sens que nous essayons de conduire cette mission de manière qu'elle recueille les avis, les propositions de chacune et de chacun, et qu'ensuite, elle puisse, sur cette base, élaborer des recommandations concernant l'avenir de l'École et son fonctionnement.

Qui souhaite intervenir ? Madame Gabelotaud.

**Mme GABELOTAUD.** - Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je souhaite vous féliciter et soutenir cette action qui sera menée au sein de l'École, dire ma satisfaction de voir que l'on peut utiliser des outils de la Ville, je pense à l'Inspection générale des services, pour vérifier des situations, auditer sur des situations depuis l'extérieur de l'École.

J'avais déjà été alertée sur un climat un peu compliqué au sein de l'École. C'est toujours difficile de juger. Il est déjà très intéressant d'entendre le Directeur dire son besoin de recourir à des personnes extérieures afin qu'elles apportent leur expertise, leur compétence et leur expérience. Ce que l'on peut faire au sein d'une institution est toujours difficile, les problèmes existent partout.

Dans ma délégation en tant qu'adjointe en charge de l'emploi, j'ai été amenée à soutenir et à voter des vœux dans le sens de la santé au travail, du bien-être au travail, dans un sens plus large. Il n'y a pas que des mesures physiques ou des accidents physiques, mais aussi des problèmes psychologiques et la destruction à petit feu de la santé mentale des personnes par des attitudes, des choses qui peuvent paraître encore aujourd'hui liées à une culture ou autres.

Je tiens à féliciter les premières pistes de réflexion faites par la Direction. C'est très intéressant. Je souhaite une bonne inspection à l'Inspection générale des services pour démêler ces situations, et merci à vous, Monsieur le Président, d'accompagner et soutenir ces actions en faveur des salariés, de les écouter, de les accompagner dans leur propre introspection, parce que c'est toujours très compliqué de démêler toutes ces histoires-là, qui révèlent beaucoup de souffrances.

Je voudrais les soutenir et dire que je suis toujours très satisfaite de voir qu'au sein même des institutions de la Ville ou aidées par la Ville, on se mette en ordre de marche sur ces questions-là, qui peuvent paraître un peu lointaines.

Bonne inspection, en espérant que cela pourra porter tous ses fruits, démêler les situations et apporter du bien-être au travail.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Madame Gabelotaud. D'autres personnes souhaitent-elles prendre la parole ? Non.

En tout cas, à ce stade, voilà ce que l'on peut dire sur cette mission. Comme l'a dit M. le Directeur, les personnels qui travaillent à l'École ont jusqu'au 17 février pour se manifester. Ensuite, un planning ira jusqu'à début avril. Chacun/chacune pourra témoigner, être auditionné et dire ce qu'il/elle souhaite pour l'École.

## 2. Bilan de l'accueil d'évènements de partenaires extérieurs

**M. GARAIX.**- Des représentants du personnel, à l'occasion du dernier CHSCT, avaient fait un certain nombre de remarques sur l'accueil d'évènements de partenaires extérieurs et souhaitaient avoir un bilan de cet accueil. On s'est dit que c'était intéressant de le faire en conseil d'administration, à l'adresse de l'ensemble des administrateurs.

Ce bilan n'inclut pas tous les rendez-vous traditionnels, ceux que je présentais tout à l'heure à M. Margain, c'est-à-dire la Fête de l'École, la Fête des jardins et les Journées européennes du patrimoine, ni tous les évènements tenus par l'École à l'extérieur de l'École. Par exemple, nous avons tenu fin juin dernier une grosse journée que l'on a appelée « ça pousse partout » à l'Académie du climat ; c'était une journée de conférence sur l'agriculture urbaine qui nous avait demandé beaucoup de travail, journée couronnée d'un franc succès. À l'instar de cette journée, nous sommes présents dans une multitude d'autres évènements à l'extérieur.

Le bilan présenté aujourd'hui porte sur l'accueil à l'École du Breuil, au sein du domaine, d'activités événementielles de partenaires.

38 évènements ont été organisés à l'École en 2022 ; une moitié environ ont été des évènements qui ont été tenus par des acteurs de la Ville de Paris. Ce sont essentiellement des Directions. Beaucoup de Direction de la Ville de Paris -j'en ai cité trois sur la présentation qui apparaît à l'écran, mais plus de la moitié- sont venues tenir des séminaires à l'École du Breuil cette année. Cela a été l'occasion pour nous, et c'est un peu le fil rouge sur l'ensemble de ces évènements, de tisser des liens avec certaines de ces directions pour construire ensuite des partenariats nouveaux.

Je vois notamment la DLH (Direction du Logement et de l'Habitat). Elle nous accompagne sur un projet que l'on va vous présenter après. C'est notamment dans des moments comme ces séminaires que des rencontres se font, que des idées émergent.

Même chose avec la DFPE (Direction de la Famille et de la Petite Enfance), avec laquelle on travaille également à déterminer comment l'École du Breuil pourrait former des personnes qui travaillent dans des crèches sur la question de la nature en Ville. On essaie à chaque fois de tirer des liens.

Il y a essentiellement des acteurs de la Ville de Paris, mais pas que, il y a aussi une part importante d'acteurs privés.

On a eu le plaisir d'accueillir la session de clôture annuelle de la Convention des entreprises pour le climat : de mémoire, 250 entreprises se sont engagées de manière ambitieuse et ferme sur des pratiques internes en faveur du changement climatique, comme vous pouvez l'imaginer.

On a eu le plaisir d'accueillir le séminaire de l'Exécutif parisien au moment de la rentrée, en septembre 2022.

La Caisse Nationale d'Allocations familiales est venue ici avec ses référents RSE, des partenaires tels que les bailleurs sociaux avec lesquels on travaille de manière de plus en plus étroite sont aussi venus faire des séminaires.

Je n'ai pas présenté les 38 événements, mais c'était pour vous donner la diversité.

Les Éclaireurs unionistes de France sont venus. Ce n'est pas encore concrétisé, mais on a essayé de voir comment on pouvait travailler ensemble sur la sensibilisation à la nature pour leurs groupes de volontaires.

Il y a eu le concours régional de reconnaissance des végétaux, des séances de *shooting* de photos et plusieurs tournages, notamment un tournage qui a donné lieu à rémunération, et plusieurs tournages, mais c'était plus des médias qui sont venus ici, qui n'entrent pas dans ce cadre-là, qui sont venus dans l'année. De mémoire, France Culture et TF1 sont venus. L'AFP est en ce moment dans nos locaux. France 3 a fait une émission quotidienne avec notre responsable du domaine.

Une grande diversité d'acteurs sont donc venus en 2022 sur l'École.

Vous voyez à l'écran une photo de la Convention des entreprises pour le climat, qui a passé presque une journée entière dans le domaine fin juin dernier, et qui était ravie. Cela a été pour nous aussi l'occasion de nouer des contacts avec des entreprises qui souhaitent revenir ici, par exemple un bailleur social assez exaltant, Haute-Savoie Habitat, qui avait beaucoup de choses intéressantes à partager, avec lequel on a décidé de travailler.

Ce sont des illustrations des opportunités que ces accueils d'événements de partenaires offrent à l'École. Tout cela a représenté un peu plus de 2 000 personnes. On retrouve la répartition entre les différents types de profils.

Je ne veux pas faire de lien trop hâtif avec la discussion relative au débat d'orientations budgétaires tout à l'heure, mais ces séminaires-là sont aussi l'occasion pour l'École d'entretenir un lien étroit avec la Ville de Paris et l'ensemble de ses directions et principaux acteurs. Ce sont souvent les directeurs des administrations parisiennes qui viennent à ces occasions-là, souvent avec leurs élus, et c'est une façon pour l'École du Breuil de continuer à être présente dans l'imaginaire, dans les représentations de la Ville de Paris et de faire ainsi mentir l'adage « loin des yeux loin du cœur ».

L'accueil de ces événements a généré une recette d'environ 25 000 € sur l'année 2022. Vous sont présentés quelques éléments de comparaison avec les années précédentes. On a enlevé l'année 2020 parce que c'était une année exceptionnelle à cause du Covid. Cette année, il y a eu une politique active d'accueil de séminaires à l'École. Cela s'est traduit par des recettes très concrètes.

Tout cela a généré des interfaces nouvelles entre des publics et l'École et son fonctionnement quotidien. Cela a été pour nous l'occasion de nous interroger sur l'organisation interne de l'École. On a dû rappeler, et on le met désormais dans les conventions que l'on signe avec tous ces prestataires qui viennent louer un temps et des locaux à l'École, un certain nombre de règles de base : « *Vous accédez à telles toilettes et pas à telles autres, l'espace fumeur est à tel endroit* ».

Cela nous a amenés à nous interroger sur la consommation d'alcool. Des gens qui venaient faire un séminaire, parce que, pour eux, c'était un moment de détente entre eux, considéraient que c'était sympathique de sortir une bouteille de blanc. On a décidé d'autoriser la consommation d'alcool, mais en dehors du temps scolaire pour ne pas qu'il y ait de confusion. Si, après 17 heures, ils ont un séminaire et qu'ils ont envie de faire un apéritif, il n'y a aucune raison de bloquer là-dessus.

Les impacts pour les équipes.

La mobilisation des équipes internes à l'École a été principalement sur le temps de travail. Il y a eu quelques mobilisations d'agents en heures supplémentaires sur des soirées ou le samedi et tout cela a donné lieu à rémunération.

Nous sommes vigilants sur l'occupation des salles attenantes. Un public extérieur, c'est une présence nouvelle, des gens qui parlent, potentiellement du bruit.

Tout cela nous a amenés à avoir une croissance du nombre de demandes de visite du domaine parce que, souvent, quand les gens viennent en séminaire, ils nous font des demandes de visite du domaine et eux-mêmes peuvent revenir en parler à d'autres. Cette activité de visite du domaine va croissant, en tout cas est allée croissant en 2022.

Des éléments que l'on a sur 2023, la tendance est à la continuité de ce type de demande ; on a déjà des demandes sur des événements à tenir en septembre ou octobre 2023.

On a essayé d'être un peu inventif sur la manière d'accompagner cela. On ne va pas créer un poste, puisque c'est un poste qui répond à un surcroît d'activité ; peut-être qu'on reviendra devant le conseil d'administration pour vous proposer de le stabiliser, mais on a aujourd'hui une personne qui travaille en transversalité entre l'organisation de ces événements, l'accueil des différents publics et l'entretien du domaine, ce qui lui permet d'être à l'interface entre le domaine -parce que ce qui fait l'intérêt, pour les publics extérieurs, de venir à l'École du Breuil, c'est le cadre- et ce contexte de formation aux métiers du végétal.

Cette personne circule entre différents métiers, différents secteurs de l'École et elle est, à ce qu'elle en dit elle-même, très satisfaite de positionnement. C'est une façon de soulager les équipes qui, jusqu'à présent, avaient à prendre en charge une dimension exclusivement organisationnelle et logistique de ces sujets. On arrive à valoriser l'École et un métier que l'on est en train de créer à l'interface entre l'entretien du domaine et l'accueil de structures et personnes extérieures.

D'ailleurs demain, une délégation de la Commission européenne vient visiter l'École. On les accueille à la cantine et on leur fait visiter le domaine demain après-midi.

C'est tout ce que je souhaitais indiquer et je suis naturellement disponible pour répondre à toutes vos questions.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

Des questions ? Non.

### 3. Organisation du 1<sup>er</sup> Forum Vert l'Avenir à Quartier Jeunes

**M. GARAIX.**- C'est Mme Monjauze qui va vous le présenter.

**Mme MONJAUZE.**- Bonjour. Je vais faire un point direct avec les points précédents, notamment ce besoin et l'intérêt que l'on trouve à faire rayonner l'École vers l'extérieur, mais aussi accueillir ici les publics les plus divers possibles afin de créer de nouvelles connexions et d'apporter une opportunité de diversifier nos publics en recrutement aussi.

On a parlé des temps forts qui se tiennent à l'École pour essayer de travailler sur ces stratégies de recrutement d'élèves afin de faire en sorte de trouver des élèves qui soient les plus intéressés et les plus à leur place possible, que ce soit au lycée ou au CFA, dans les différentes formations que l'on propose.

On a évoqué la Fête de l'École, la Fête des jardins ou les Journées du patrimoine, et en échangeant avec l'UNEP, on a décidé d'organiser un forum spécifique pour essayer de valoriser, mieux faire connaître et travailler sur une nouvelle vision que l'on pourrait essayer de diffuser des métiers des espaces verts et du paysage.

C'est un large chantier. On sait que ce sont des métiers en forte tension et toutes les relations que l'on essaie de rendre les plus toniques possible avec l'environnement des entreprises avec lesquelles on peut échanger au quotidien, nous font remonter ce besoin de mieux faire connaître leur métier.

On a la grande chance de disposer, grâce à la Ville de Paris, d'un lieu qui s'appelle le Quartier Jeunes, qui a pris depuis deux ans la place de l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, transformée à la suite

de la fusion des quatre arrondissements du centre en un lieu qui fédère beaucoup de structures qui environnent les jeunes Parisiens, mais aussi des jeunes de la petite ou de la plus grande couronne puisque c'est au Louvre, donc très accessible avec l'ensemble des RER qui arrivent aux Halles.

L'idée est de faire de ce lieu QJ un lieu d'accueil et d'orientation pour les jeunes dans toutes leurs situations de vie, y compris pour ce qui concerne l'insertion et la formation. Des structures comme le CIDJ se sont installées là-bas de façon pérenne. La Mission locale a également une antenne là-bas, ainsi que le Point Paris Emploi et Pôle Emploi.

C'est donc un lieu tout trouvé pour pouvoir présenter des métiers à un public qui peut être le plus large possible. En l'occurrence, les nôtres seraient les collégiens, donc plutôt des Quatrièmes et des Troisièmes, ou en tout cas des élèves qui sont en réflexion pour savoir quoi faire après le collège, mais aussi des publics plus des missions locales, des jeunes de 16 à 25 ans, voire des publics plus âgés ou en réflexion et de reconversion professionnelle.

On a pour la première fois, et en lien avec d'autres établissements de formation, en l'occurrence avec Saltus Campus et des structures de formation qui ont pu être lauréates de l'appel à projets Paris Fertile, organisé une après-midi un peu pilote. C'est la première édition, on espère qu'il y en aura d'autres et qu'on pourra élargir le nombre d'établissements participant à cette manifestation.

On groupe sur une après-midi entière des ateliers avec des stands, des animations qui vont pouvoir montrer de la façon la plus concrète possible les métiers des espaces verts et du paysage dans toute leur diversité et de l'agriculture urbaine. On a aussi organisé cinq îlots sur tout un étage de QJ avec une quinzaine d'exposants qui sont des entreprises, des associations, mais aussi la Ville de Paris et des acteurs publics et privés.

L'UNREP nous soutient dans cette manifestation, OCAPIAT sera présent également, le CIDJ va être très actif pour présenter toutes les formations qui peuvent mener aux métiers qui seront présentés.

Pour aller très vite, je vous laisserai consulter le programme en détail qui sera relayé sur notre site et on aura un espace spécialement dédié à l'information sur les formations et l'emploi, et des espaces thématiques qui seront les plus opérationnels possible et qui vont donner à voir des outils, des activités. On aura un espace « environnement écologie », un espace « aménagement paysager/espaces verts », un espace dédié à l'arbre et un autre dédié à l'agriculture urbaine.

On va passer de jeux de société à des démonstrations d'outils, à des ateliers de reproduction de papyrus. On va faire des tas de choses et on espère que cela donnera envie aux jeunes d'y venir.

On est en phase de diffusion de cette information. À l'issue de ce conseil d'administration, on vous enverra toutes les informations sur le forum et on compte sur vous pour les diffuser au maximum au sein de vos réseaux.

**M. le PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup pour cette très belle initiative à suivre également, et on essaiera de la relayer et de la valoriser de manière à faire connaître l'École du Breuil auprès des jeunes Parisiens.

Je ne sais pas si cela appelle des remarques ou des questions.

**Mme MEYRONNE.** - Qui participe à ce forum au sein de l'École ?

**Mme MONJAUZE.** - Beaucoup de monde.

J'ai oublié de dire -c'est essentiel- qu'on va faire venir le plus d'apprentis possible. Ils viendront avec les entreprises exposantes sur ce forum.

Du côté du domaine, on va avoir un atelier de jeux de société animé par William, un des jardiniers du domaine et spécialiste. Il va emmener les élèves dans des parties de 20 à 30 minutes sur des questions liées aux espaces verts et aux jardins.

On aura un atelier animé par Manuel et Aurelia, du domaine. On va faire des plantations de papyrus et d'autres types d'animations.

On aura sur le volet « arbres » *a priori* les apprentis du CS élagage de Thomas. Ils seront présents ce jour-là avec la Ville de Paris pour venir montrer le matériel, les activités, expliquer en quoi consiste ce CS élagage.

De l'École, on aura également Justine, Catherine, le service communication qui va venir présenter les différentes formations, l'offre de formation de l'École, et sur le stand qui sera plus consacré à l'agriculture urbaine, on fera une présentation du BPREA en particulier et il y aura des lauréats de différentes sessions d'agriculteurs. Plusieurs services de la DEVE seront présents.

**Mme MEYRONNE.**- Cela n'aurait pas été intéressant de faire appel à nous pour que, parmi les entreprises qui participent, il y ait un ancien de l'École du Breuil ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Si.

**Mme MONJAUZE.**- Ce n'est pas du tout trop tard.

**Mme MEYRONNE.**- Vu notre réseau...

**Mme MONJAUZE.**- C'est vraiment une initiative de l'UNEP au départ. C'est une première édition.

**Mme MEYRONNE.**- Ce sont eux qui choisissent les entreprises ?

**Mme MONJAUZE.**- C'est à l'initiative de l'UNEP qu'on a mis en place ce forum. Ce sont eux qui ont coordonné la présence des entreprises. Nous-mêmes avons ajouté les lauréats de l'appel à projets Paris Fertile, directement lié à nous et dont on fait partie *via* la DEVE.

Ensuite, on a sollicité plutôt des structures liées à la Ville de Paris ou qui sont nos partenaires par ailleurs. Paris Habitat va expliquer en quoi consistent les métiers de gestion des espaces verts chez un opérateur de ce type.

Mais c'est une liste non exhaustive. C'est une première édition et il faut s'arrêter à un moment donné. C'est comme le nombre d'établissements de formation. On espère que les éditions ultérieures pourront permettre d'en convier plus. Là, on a été limité par nos forces d'organisation, mais on est content parce que le programme se construit de façon assez variée. En tout cas, il va être représentatif de la diversité des métiers auxquels les jeunes peuvent prétendre, et surtout, l'idée était que ce soit attractif, pas trop descendant.

**Mme MEYRONNE.**- D'accord.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. On a hâte de voir cet événement. Prenez date dans vos agendas si vous voulez faire un tour.

**M. GARAIX.**- On va vous présenter la création de deux nouvelles formations qui seront portées par la formation pour adultes ici, à l'École du Breuil.

#### 4. Création d'une nouvelle formation en contrat de professionnalisation d'ouvrier polyvalent d'exécution du paysage pour des publics allophones

**M. GARAIX.**- C'est Romain de Swarte qui va vous présenter la première.

**M. de SWARTE.**- Dans le cadre d'un événement qui s'est déroulé ici, TerreMaVie, avec OCAPAT, on a pu les croiser il y a quelques mois, un peu après mon arrivée, et c'est une commande pour la mise en place de ce parcours de formation.

C'est un contrat de professionnalisation expérimental pour l'instant puisque, contrairement à l'objectif d'un contrat de professionnalisation dans son cadre normal, il n'a pas d'objectif de

certification professionnelle. On est sur l'apport de connaissances et de compétences pratiques dans les domaines du paysage, mais il n'y a pas d'objectif de certification au bout dans le cadre de ce contrat de professionnalisation expérimental.

On a été sollicité par OCAPIAT dans le cadre de cette expérience avec d'autres ; on n'est pas les premiers, en tout cas en Île-de-France. Notre rémunération dans le cadre de cette mise en œuvre se fait *via* OCAPIAT.

L'effectif sera de 15 stagiaires maximum. Je dis maximum parce qu'on ne sait pas encore combien vont être recrutés. L'École participe au recrutement. C'est un contrat de travail ; le contrat dure un an, de mars 2023 à mars 2024.

Dans le cadre de ce contrat de professionnalisation, il y a 210 heures de français et langue étrangère puisqu'il s'agit d'un public allophone réfugié.

On a programmé une alternance avec le centre de formation partenaire qui s'occupe de cette partie française et langue étrangère. Il y a la linguistique technique liée au domaine des espaces verts. Il y a une alternance entre les deux types de formation : formation aux techniques espaces verts, très orientée sur la pratique, et étalée en alternance sur une année.

Le public-cible : ce sont des stagiaires allophones qui ont déjà eu une expérience dans les métiers du paysage ou qui ont manifesté une appétence pour ces métiers-là après une première phase de recrutement avec la Fédération régionale des acteurs de la solidarité, en partenariat avec l'UNEP.

OCAPIAT flèche des volontaires et on organise le 13 février prochain une journée de *job dating* avec des entreprises volontaires pour embaucher en contrat d'alternance pendant un an, en partenariat avec l'UNEP, OCAPIAT et l'École pour faire ces entretiens toute la journée et anticiper l'aspect administratif lié à la contractualisation de l'année, le contrat de travail qui leur permettra de travailler, d'avoir une rémunération, d'être formé sur leur temps de travail et de sortir avec des compétences qui leur permettront -ou pas, en fonction de leurs résultats- de se faire embaucher en mars 2024.

L'objectif est bien de faire déboucher ces contrats de professionnalisation sur un contrat de travail stable en mars 2024.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci pour cette information.

Des questions ? Non.

## 5. Création d'une nouvelle formation à destination des bailleurs sociaux

**Mme MONJAUZE.**- C'est en lien direct avec le point précédent puisqu'il s'agit du développement du catalogue « externe » de l'École du Breuil du côté de la formation adultes qui est portée par Romain.

On fait le lien avec un compagnonnage et des partenariats que l'on met en place avec les bailleurs depuis un certain temps déjà.

Vous vous souvenez que, l'année dernière, on a signé une convention de partenariat avec la RIVP et d'autres bailleurs tel que Elogie-SIEMP. Par ailleurs, Paris Habitat recourt régulièrement à des formations du catalogue de l'École. On a décidé de rendre plus robuste encore cette proposition de service que l'on pourrait leur rendre et au fil de nos échanges avec chacun d'entre eux, on s'est rendu compte que des besoins convergents de formation émergeaient chez eux qui touchaient principalement trois axes :

Ils nous font remonter des besoins importants sur tout ce qui concerne la formation des gardiens. Qu'ils soient, comme chez Paris Habitat, avec une régie des espaces verts interne à la structure ou qu'ils travaillent *via* des marchés de prestation avec des prestataires externes, tous ces bailleurs ont

effectivement mis en place des objectifs de gestion plus écologiques de tous ces parcs d'espaces verts de leurs résidences.

Eux aussi ont un pivot à effectuer et il faut que cette modification dans leur gestion et leur approche de la gestion des espaces verts, soit portée sur le terrain directement. Les gardiens au sein des résidences semblent être les meilleurs ambassadeurs pour pouvoir porter et être en phase avec ces nouvelles approches qu'ils développent et sur le terrain, auprès des locataires, justifier de pratiques différentes avec des tontes moins fréquentes et des pratiques qui peuvent étonner ou désarçonner des locataires.

L'idée est vraiment d'embarquer les gardiens dans une culture commune pour qu'ils puissent eux-mêmes sur le terrain se faire les ambassadeurs de ces approches plus écologiques dans la gestion de leurs espaces verts.

C'est un premier axe sur lequel on se positionne et sur lequel, avec Romain, une construction de formation *ad hoc* sur mesure est en cours. Elle aura pour objectif de comprendre les enjeux et les contraintes de la nature en Ville, les enjeux de diversité et de richesse de biodiversité.

Ensuite, il y aura des points importants autour de la gestion durable qui toucheront l'économie des ressources, mais également les techniques d'entretien qui peuvent être nouvelles et qui découlent de cette gestion plus durable des espaces verts, que ce soit autour du 0 phyto, de l'économie d'eau ou de choix particuliers de végétaux.

Ensuite, il y aura un volet plus social et d'embarquer ces gardiens dans l'animation d'une communauté, puisque toutes ces résidences sont quand même une communauté, et le fait de valoriser et d'utiliser leur position très centrale comme un pivot et un levier de changement des mentalités d'acculturation également.

C'est la formation par laquelle on va commencer. Un COPIL est prévu le 10 février, au cours duquel on va leur proposer cette première formation qui est en train d'être bouclée. C'est a priori un format de deux jours pour essayer de programmer plusieurs fois dans l'année et les jauges sont de 18 personnes donc on espère remplir de manière récurrente la programmation de la formation adultes.

On a dans l'offre après deux axes que l'on va développer, mais qui seront un peu moins prioritaires, d'une part, sur la sensibilisation des locataires, et là, on va essayer de passer plutôt par le biais des cours de jardinage et les faire venir au maximum à l'École. On va essayer de voir avec ces bailleurs s'ils ne peuvent pas faire gagner des cours de jardinage à leurs locataires. On réfléchit à cette formule.

Un autre axe sera développé, et là, ce sera du moyen, mais aussi du plus long terme, sur la formation des personnels internes de ces bailleurs et leur façon d'appréhender leur programmation et leurs opérations, que ce soit en construction, en réhabilitation ou au niveau de la gestion locative. L'idée est que toute la chaîne managériale de ces cultures partage un socle commun autour de cette approche nouvelle et plus écologique de la gestion des espaces verts. On va essayer d'être à leurs côtés et de leur proposer des formations et des approches adéquates pour les aider là-dessus.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des demandes sur ce point ?

En tout cas, merci pour la présentation de ces deux nouvelles formations, qui montrent l'élargissement des formations dispensées par l'École auprès de différents publics.

Nous avons épuisé l'ordre du jour. On va rappeler la prochaine date, mercredi 29 mars à 9 heures, et vous donner rendez-vous au prochain conseil d'administration en vous remerciant de votre participation.

Merci beaucoup à toutes et tous. Bonne fin de journée. Au revoir.

*La séance est levée 15 heures 50.*